



**LA SANTÉ, ÇA NE DOIT PAS SE MÉRITER.
C'EST UN DROIT !**

Campagne 2013

L'accès aux soins de santé pour les personnes en séjour irrégulier : Témoignages de femmes

M., Ixelles

La première fois que je suis tombée malade en Belgique, je ne savais pas si j'avais le droit à des soins de santé et encore moins quelle démarche je devais faire. Alors, je suis partie à un planning familial pour une consultation chez un médecin. À l'accueil du planning, on m'a demandé une carte SIS. Alors j'ai dû expliquer que je n'avais pas de papier et que je ne savais pas si j'avais le droit à des soins de santé. Heureusement au planning familial, on m'a expliqué que j'avais le droit de me faire soigner, mais que je devais me rendre au CPAS pour obtenir des documents officiels pour avoir accès à des soins de santé gratuit ou à un prix raisonnable.

Au CPAS, j'ai rencontré une assistante sociale qui m'a fourni un réquisitoire renouvelable en fonction des soins de santé dont j'avais besoin en m'expliquant que je devais me faire soigner uniquement par des médecins conventionnés pour que cela soit validé par le service social du CPAS. Au début, je ne comprenais pas ce qu'elle me disait, mais je suis quand même parvenue à me débrouiller, car elle m'avait fourni une liste des médecins conventionnés.

Lors d'une visite chez un gynécologue, on a décelé des problèmes gynécologiques qui demandaient une opération. J'ai expliqué à nouveau au médecin que j'étais sans-papier et que je n'avais pas d'argent pour payer, alors il m'a remis une enveloppe fermée pour mon assistante sociale avec je suppose des informations sur le coût de l'opération. Pour plusieurs raisons, je ne souhaitais pas faire cette opération et je n'ai donc pas insisté pour avoir une réponse du CPAS qui ne m'en a jamais fourni une.

Quand on est malade, les démarches sont compliquées, car il faut d'abord prendre un rendez-vous chez un médecin que, la plupart du temps, j'ai dû payer pour qu'il me rédige une attestation de demande de soin à remettre à mon assistante sociale du CPAS, afin qu'elle me donne un réquisitoire pour me rendre à nouveau chez le médecin pour poursuivre un traitement qui sera pris en charge financièrement.

S., Liège

Je n'irai jamais demander parce que j'ai peur que ma situation soit découverte. C'est un trop grand risque. Je ne veux pas qu'on sache que je suis ici, en Belgique.

I., Charleroi

Le CPAS m'autorise à aller chez le médecin. Mais tous les mois, mon assistante sociale va venir chez moi pour vérifier que j'habite toujours là. Au début, elle voulait me faire signer un papier pour que je rentre dans un centre fermé. Mais j'ai refusé. Mon fils, lui, a été contrôlé en rue par la police et forcé de rentrer au pays. Je n'ai plus du tout de nouvelles de lui. Ma fille va à l'école. Mais si à la gare elle voit des policiers, elle aura peur et ne prendra pas le train pour y aller.

Quand mon fils a été renvoyé, j'ai fait une grosse dépression. J'ai été en hôpital psychiatrique. C'est là que j'ai rencontré mon médecin. Il m'a renseigné sur l'aide médicale urgente. Il m'aide beaucoup, me donne des conseils, est en contact avec mon avocat. Là, j'ai encore la carte médicale jusqu'au 31 décembre. Avec la carte, c'est assez facile de me soigner. Après le 31 décembre, je vais devoir tout recommencer.

K., Liège

On se débrouille. Quand on est malade, on ne sait pas faire toute cette procédure-là. Sauf quand j'ai accouché. Là, je n'ai pas eu le choix, donc j'ai demandé au CPAS. Sinon, quand on est malade, on s'arrange. La famille du pays nous envoie des médicaments. Ou alors on demande aux amies et on finit leurs boîtes de médicaments.

Quand je vais au CPAS, je ne sais pas si l'assistante sociale me comprend. Soit elle ne me comprend pas parce que je ne parle pas bien français, soit elle ne sait pas vraiment répondre à mes questions. C'est dommage qu'il n'y a pas d'interprète...

B., Bruxelles

Lorsque j'ai accouché, ils ont oublié de me retirer la carte médicale. Ils s'en sont rendu compte après un an et ils me l'ont enlevé. J'ai demandé: « Et si mon fils est malade? », l'assistante sociale du CPAS à la rue haute m'a dit « C'est comme ça ici à Bruxelles, tu n'as pas le droit. Si c'est grave, alors on verra »... C'est quoi « grave » ? Je posais des questions et elle n'arrêtait pas de dire : « C'est comme ça, tu n'as pas le droit, tu dois déjà être contente qu'on ait oublié pendant un an ».

Quand moi ou mon fils est malade, on va à Médecins du Monde. C'est bien qu'ils soignent les gens mais c'est difficile quand même : il n'y a des permanences que trois fois par semaine et il y a beaucoup de monde. Parfois il n'y a pas de place et il faut revenir un autre jour. Là j'ai un problème de santé, une infection au pied, et cela fait deux mois que j'attends un rendez-vous. Quand on a un rendez-vous, il faut aller dans une clinique qui est loin. Il y a quelques mois j'ai eu un problème gynécologique assez grave et je n'ai finalement jamais eu de rendez-vous. Quand j'avais la carte médicale, j'allais à Brugmann. C'était beaucoup plus facile.

Il y a deux semaines, mon fils de trois ans est tombé dans les escaliers. Il s'est cassé le nez et une dent est rentrée sous son nez à cause du choc. Je n'ai pas pu le soigner. J'ai beaucoup pleuré. Encore maintenant il a mal. J'aurais pu aller aux urgences mais il faut payer après. Je l'ai déjà fait une fois mais j'ai reçu des factures de l'hôpital après et je ne savais pas les payer. Finalement je n'ai jamais payé mais j'ai peur qu'on me réclame une grosse somme un jour. J'ai une amie à qui c'est arrivé.

Chez Médecins du Monde, ils m'ont proposé de porter plainte contre le CPAS de Bruxelles. J'ai hésité mais j'ai eu peur d'aller devant le juge vu ma situation.



Une campagne
de Vie Féminine
www.viefeminine.be

Dans le cadre du projet de la
Caravelle des Droits des Femmes
www.caravelle.be

